DOSSIER PRO

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

LOT 03 : COUVERTURE

SGAMI EST - Site GALLIOT

Réaménagement de la cabine de peinture et de l'aire de préparation

3, quai François Galliot – 21000 Dijon



Maîtrise d'ouvrage

PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST
Liberté
Égalité
Fraternité

SGAMI EST
Direction de l'immobilier
6-8 rue de Chenôve
21018 DIJON CEDEX

Architecte

ARCHIDUCS
ARCHITECTES

ARCHIDUCS
10, rue Courtepée
21000 DIJON

Bureau d'études techniques

B27 AI

B27-AI
2, rue René Char – CS 66606
21066 DIJON CEDEX

Référence affaire : 2511173291
Établi par : A. CHATOT
Vérifié par : J. MIERZEJEWSKI

Date : 26/10/2026
Indice : 1

SUIVI DES REVISIONS

DATE	LIBELLE	INDICE
16.10.2026	Diffusion provisoire	0
26.10.2026	Diffusion PRO définitif	1

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION 4

1.1. OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
1.2. CONTEXTE DE L'OPÉRATION 4
1.3. INTERVENANTS 4
1.4. PRESTATIONS ET SUJÉTIONS COMPRISES 5
1.5. MODIFICATIONS ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES 5
1.6. CONNAISSANCES DES LIEUX 5
1.7. MESURES DE SÉCURITÉS 5
1.8. PROTECTION DES OUVRAGES 6
1.9. NETTOYAGE ET GESTION DES DÉCHETS 6
1.10. CONTRÔLES – RÉCEPTION – D.O.E. 6
1.11. INTERVENTION EN PRESENCE D'AMIANTE – SOUS SECTION 4 6

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX 7

2.1. CHARPENTE METALLIQUE 7
2.1.1. Chevêtre 7
2.1.1.1. Création de chevêtre pour ouverture 1340 x 880 mm 7
2.2. COUVERTURE 8
2.2.1. Condamnation de sorties de toiture 8
2.2.1.1. Condamnation d'anciennes sortie de toiture 8
2.2.2. Sorties et raccordement de gaines 8
2.2.2.1. Sortie de toiture – Section : 1340 x 880 mm 9
2.2.2.2. Sortie de toiture – Ø455 mm 9
2.2.2.3. Sortie de toiture – Ø730 mm 10
2.2.2.4. Sortie de toiture – Ø210 mm 10

3. PRESCRIPTION TECHNIQUES GÉNÉRALES 11

3.1. RECONNAISSANCE ET RELEVES DES EXISTANTS 11
3.2. ÉTUDES ET DOCUMENTS D'EXECUTION 11
3.3. SECURITE, PROTECTIONS ET PHASAGE 11
3.4. COMPATIBILITE DES MATERIAUX ET MISE EN ŒUVRE 11
3.5. CONTROLES, NETTOYAGE ET RECEPTION 11

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1. OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les travaux du lot :

03 – COUVERTURE

nécessaires au remplacement de la cabine de peinture, de l'aire de préparation et au réaménagement des installations annexes de l'atelier de carrosserie du site Galliot à Dijon.

L'adresse de la localisation des travaux est :

3, quai François Galliot
21000 DIJON

1.2. CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Dans un contexte d'augmentation de l'activité liée à l'entretien des véhicules, la Direction de l'Équipement et de la Logistique souhaite renforcer les capacités de traitement carrosserie/peinture du site Galliot à Dijon. Cette évolution s'accompagne d'une réorganisation des activités, incluant notamment le transfert d'opérations actuellement réalisées sur un autre site.

Le remplacement de la cabine de peinture existante, devenu nécessaire au regard de l'évolution des exigences techniques, réglementaires et énergétiques, s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des conditions de travail, de modernisation des installations et d'optimisation des performances de production.

1.3. INTERVENANTS

Les intervenants identifiés à ce stade de l'opération sont :

Maîtrise d'ouvrage :

SGAMI EST
Direction de l'immobilier
Adresse : 3 quai François Galliot 21000 DIJON
Téléphone : 03 80 44 54 57
Contact : M. Eddine HERROUDJE – eddine.herroudje@interieur.gouv.fr – 06 78 01 33 48

Maîtrise d'œuvre :

ARCHIDUCS
Adresse : 10 rue Courtepée 21000 DIJON
Téléphone : 03 45 18 58 00
Contact : M. Jérémie HUÉ – jeremie@archiducs.fr – 06 95 22 72 47

B27-AI
Adresse : 2 rue René Char 21066 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 53 95 95
Contact : M. Jérôme MIERZEJEWSKI – jmierzejewski@b27.fr - 06 75 21 22 57

Bureau de contrôle :

APAVE
Adresse : 4 rue Louis de Broglie 21000 DIJON
Téléphone : 03 80 78 74 50
Contact : M. Hazem JAAFAR – hazem.jaafar@apave.com – 06 64 06 53 52

Coordonnateur SPS :

APAVE
Adresse : 6 rue Marcel Dassault 21000 DIJON
Téléphone : 03 80 78 74 50
Contact : M. Christophe BABINSKI - christophe.babinski@apave.com – 06 09 96 43 48

1.4. PRESTATIONS ET SUJÉTIONS COMPRISES

Sauf indication contraire dans les pièces du marché, les prix de l'entreprise comprendront toutes les fournitures, accessoires, fixations, consommables, manutentions, moyens d'accès, échafaudages, protections, raccords, réglages, essais, nettoyages et sujétions nécessaires à l'exécution complète des ouvrages.

Seront également compris les ouvrages provisoires, pertes, chutes, coupes, percements, scellements, calfeutrements, raccords, reprises et petites fournitures indissociables des prestations décrites, ainsi que la remise en état des ouvrages dégradés du fait de l'intervention du titulaire.

L'entreprise ne pourra invoquer une omission de détail normalement prévisible par une entreprise spécialisée pour refuser l'exécution d'une prestation indispensable à la conformité et au parfait achèvement de ses ouvrages.

1.5. MODIFICATIONS ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Aucune modification des ouvrages ni prestation supplémentaire ne pourra être exécutée à l'initiative de l'entreprise sans instruction écrite préalable de la maîtrise d'œuvre ou du maître d'ouvrage, conformément aux dispositions du CCAP.

Toute demande susceptible d'entraîner une incidence financière ou une modification du délai devra être signalée, justifiée et chiffrée avant exécution. Sauf mesure conservatoire rendue indispensable par une situation d'urgence, l'exécution d'une prestation sans accord écrit préalable ne pourra ouvrir droit à rémunération supplémentaire ni à prolongation du délai.

Les travaux rendus nécessaires par une erreur d'exécution, une non-conformité, une omission dans les études d'exécution de l'entreprise ou un défaut de coordination imputable au titulaire seront repris à ses frais.

1.6. CONNAISSANCES DES LIEUX

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux et, lorsque la visite est prévue par le règlement de consultation, avoir procédé à une reconnaissance détaillée du site.

Elle est notamment réputée avoir apprécié les conditions d'accès, de déchargement, de manutention, de stockage, d'installation, d'alimentation provisoire et d'évacuation des déchets, ainsi que les contraintes résultant du planning et de la coexistence avec les autres entreprises.

Elle devra avoir examiné l'ensemble des pièces du dossier de consultation, les documents des autres lots présentant une incidence sur ses travaux et, le cas échéant, les diagnostics existants.

1.7. MESURES DE SÉCURITÉS

L'entreprise respectera l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la sécurité et à la protection de la santé, ainsi que les prescriptions du PGC SPS, du règlement de chantier et de son PPSPS lorsqu'il est requis.

Elle assurera la sécurité de son personnel, des autres intervenants et des tiers pendant toute la durée de ses prestations. Elle devra notamment mettre en place les protections collectives et individuelles, moyens d'accès, balisages et dispositifs nécessaires à ses travaux.

Tout risque particulier non identifié dans les documents de sécurité devra être signalé au coordonnateur SPS et à la maîtrise d'œuvre avant intervention.

1.8. PROTECTION DES OUVRAGES

L'entreprise assurera la protection de ses fournitures et ouvrages pendant le stockage, la mise en œuvre et jusqu'à la réception. Elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter la dégradation des ouvrages exécutés par les autres corps d'état.

Toute dégradation causée par le titulaire aux ouvrages existants ou exécutés par les autres corps d'état devra être immédiatement signalée. Les ouvrages concernés seront remis en état aux frais du titulaire responsable, suivant les prescriptions et sous le contrôle de l'entreprise ayant réalisé l'ouvrage dégradé.

Toute fourniture ou partie d'ouvrage relevant du présent lot et qui serait détériorée, tachée, déformée ou non conforme avant la réception devra être nettoyée, réparée ou remplacée par le titulaire.

1.9. NETTOYAGE ET GESTION DES DÉCHETS

L'entreprise assurera quotidiennement le nettoyage de ses zones d'intervention, l'évacuation de ses emballages, gravats, chutes et déchets, ainsi que leur tri dans les filières prévues par l'organisation du chantier.

Elle devra respecter les dispositions du schéma d'organisation et de gestion des déchets et fournir, lorsqu'ils sont demandés, les justificatifs de dépôt, de collecte ou de valorisation correspondants.

1.10. CONTRÔLES – RÉCEPTION – D.O.E.

L'entreprise procédera aux autocontrôles, essais et vérifications nécessaires à la conformité de ses ouvrages. Elle fournira, avant les opérations de réception, les procès-verbaux, rapports d'essais et justificatifs prévus par le marché.

Les frais d'autocontrôle sont réputés compris dans les prix du marché. En cas de résultat non conforme imputable à l'entreprise, les investigations complémentaires, démontages, remises en état, corrections et nouveaux essais nécessaires à la justification de la conformité seront réalisés à ses frais.

L'entreprise assurera la levée de l'ensemble des réserves relevant de ses prestations et remettra son dossier des ouvrages exécutés dans les délais fixés au CCAP.

Le DOE comprendra notamment les plans de récolement, fiches techniques, déclarations de performances, notices d'entretien, garanties, certifications et procès-verbaux correspondant aux produits et ouvrages effectivement mis en œuvre.

La remise du DOE ne sera considérée comme effective qu'après transmission de l'ensemble des documents exigés dans leur version définitive. Les documents incomplets, provisoires ou ne correspondant pas aux ouvrages exécutés seront réputés non remis et devront être corrigés dans les délais prescrits.

1.11. INTERVENTION EN PRESENCE D'AMIANTE – SOUS SECTION 4

Les entreprises amenées à réaliser des interventions sur des matériaux, équipements ou ouvrages contenant de l'amiante, susceptibles de provoquer l'émission de fibres, devront respecter les dispositions réglementaires relatives aux interventions dites « sous-section 4 », conformément aux articles R. 4412-94 et R. 4412-144 à R. 4412-148 du Code du travail, ainsi qu'à l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1. CHARPENTE METALLIQUE

2.1.1. Chevêtre

2.1.1.1. Création de chevêtre pour ouverture 1340 x 880 mm

Réalisation de chevêtre métallique dans la charpente existant, destinés à permettre la création de nouvelle traversée en toiture pour sortie de gaines de rejet de la nouvelle cabine de peinture.

Études et travaux préparatoires

- Relevé sur site des caractéristiques, dimensions et sections des éléments de charpente existants,
- Repérage des éléments porteurs concernés par les futures ouvertures,
- Études d'exécution, notes de calcul et plans de détail nécessaires au dimensionnement des chevêtres,
- Vérification des charges et sollicitations reprises par les éléments de charpente existants et les nouveaux ouvrages,
- Repérage et le traçage des emplacements des chevêtres, en coordination avec les lots techniques concernés,
- Mise en place des dispositifs provisoires de maintien et d'étaiement nécessaires à la réalisation des travaux.

Réalisation des chevêtres

- Fourniture et mise en œuvre de profilés métalliques de sections adaptées, constituant les cadres périphériques des chevêtres,
- Réalisation des traverses, entretoises, renforts et autres éléments de liaison nécessaires à la constitution des ouvrages,
- Mise en œuvre des assemblages, compris platines, équerres, goussets, boulonnages, soudures et autres dispositifs de fixation,
- Fixation des chevêtres sur les éléments porteurs de la charpente existante,
- Compris opérations de levage, manutention, positionnement, réglage, calage et fixation définitive des ouvrages,
- Toutes sujétions d'adaptation aux contraintes géométriques et structurelles de la charpente existante.

Protection et finitions

- Protection anticorrosion des nouveaux éléments métalliques, adaptée aux conditions d'exposition,
- Reprise des protections anticorrosion sur les éléments existants modifiés, découpés ou mis à nu,
- Traitement des assemblages, soudures et zones de fixation,
- Évacuation des éléments déposés, chutes et déchets issus des travaux,
- Nettoyage et la remise en état des zones d'intervention.

Les chevêtres seront dimensionnés suivant les dimensions des réservations à créer, les caractéristiques de la charpente existante et les charges à reprendre.

L'entreprise devra justifier, par notes de calcul, de la résistance et de la stabilité des ouvrages créés ainsi que de la capacité des éléments porteurs existants sollicités.

L'implantations définitives seront arrêtées en coordination avec le fournisseur des équipements, suivant les caractéristiques des gaines et équipements techniques à installer.

Localisation : au droit des nouvelles sorties de toiture pour les gaines de rejet prévu à l'article 2.2.2.1.

2.2. COUVERTURE

2.2.1. Condamnation de sorties de toiture

2.2.1.1. Condamnation d'anciennes sortie de toiture

Travaux de condamnation et d'obturation des anciennes sorties de rejet d'air devenues inutiles, situées en toiture existante constituée de bacs acier nervurés. La prestation comprend la suppression des émergences existantes et la reconstitution du complexe de couverture, afin d'assurer la continuité, l'étanchéité et la pérennité des ouvrages.

Dépose des ouvrages existants

- Repérage des sorties de rejet à condamner et le relevé des caractéristiques de la couverture existante,
- Vérification de la nature, du profil et des dimensions des bacs acier existants,
- Coordination avec le lot Déposes Démolition pour la dépose préalable des conduits et équipements concernés,
- Mise en place des protections collectives et dispositifs de sécurité nécessaires aux interventions en toiture.
- Dépose des costières, raccords d'étanchéité, solins et accessoires associés aux anciennes traversées,
- Dépose ponctuelle des éléments de couverture au droit des ouvertures existantes,
- Dépose des fixations, supports et éléments devenus inutiles,
- Toutes sujétions de découpe, démontage et adaptation des ouvrages existants.

Reconstitution de la couverture

- Fourniture et pose de bacs acier de remplacement, de profil, épaisseur, finition et teinte identiques ou compatibles avec la couverture existante,
- Réalisation des raccordements aux éléments de couverture conservés, dans le respect des recouvrements longitudinaux et transversaux,
- Fourniture et pose de l'ensemble des fixations, cavaliers, rondelles d'étanchéité, closoirs et accessoires nécessaires,
- Toutes sujétions d'adaptation et de raccordement à la couverture existante.

Étanchéité et finitions

- Réalisation des dispositifs d'étanchéité au droit des raccordements entre éléments neufs et existants,
- Mise en œuvre des joints et accessoires d'étanchéité compatibles avec le système de couverture,
- Vérification de la continuité de l'étanchéité à l'eau et à l'air du complexe de toiture,
- Reprise des protections et finitions des éléments conservés éventuellement détériorés lors des travaux,
- Nettoyage des zones d'intervention et l'évacuation des matériaux déposés.

Les travaux devront assurer la parfaite continuité du complexe de couverture existant, sans création de points de faiblesse ni de risques d'infiltration.

Les éléments de remplacement devront présenter des caractéristiques techniques et esthétiques compatibles avec les ouvrages conservés.

Les dispositions de raccordement et de fixation seront réalisées conformément aux prescriptions du fabricant du système de couverture et aux règles professionnelles applicables.

Localisation : gaines d'extraction de l'ancienne cabine de peinture.

2.2.2. Sorties et raccordement de gaines

Fourniture et mise en œuvre de sorties de toiture de type souche métallique, destinées au passage des gaines de ventilation, d'extraction et de rejet d'air des installations techniques du projet.

Les ouvrages seront réalisés en toiture existante constituée de bacs acier nervurés, avec embase et dispositifs d'étanchéité adaptés au profil et à la pente de la couverture.

Travaux préparatoires

- Le relevé des caractéristiques de la couverture existante, notamment le profil des bacs acier, la pente et la composition du complexe de toiture,
- Le repérage et le traçage des emplacements des futures traversées, suivant les plans du projet,
- La vérification des dimensions des réservations nécessaires, en coordination avec le lot Fourniture,
- La mise en place des protections et dispositifs de sécurité nécessaires aux interventions en toiture.

Création des ouvertures

- La découpe soignée des bacs acier nervurés au droit des futures traversées,
- La dépose ponctuelle des éléments de couverture concernés par la création des ouvertures,
- La découpe et l'adaptation des éventuels éléments d'isolation et composants du complexe de toiture,
- Toutes sujétions de découpe, d'ajustement et d'adaptation aux ouvrages existants.

Fourniture et pose des souches métalliques

- La fourniture et la pose de souches métalliques de section rectangulaire ou circulaire, suivant les dimensions des gaines concernées,
- La réalisation des corps de souches en tôle d'acier galvanisé, avec habillage extérieur en acier galvanisé,
- La fourniture et la pose d'embases et costières métalliques adaptées au profil et à la pente de la couverture existante,
- La réalisation des rehausses de hauteur adaptée aux contraintes de toiture et aux caractéristiques des installations techniques,
- La mise en œuvre des dispositifs de rigidification et de renforcement nécessaires à la stabilité des ouvrages,
- La fixation mécanique des ensembles sur les supports prévus à cet effet, compris platines, équerres, boulonnages et accessoires,
- La réalisation des dispositions nécessaires au raccordement des gaines,
- Toutes sujétions de manutention, levage, réglage, calage et fixation des ouvrages.

Raccordement et étanchéité à la couverture

- La fourniture et la pose des abergements métalliques périphériques adaptés aux profils des bacs acier existants,
- La réalisation des raccordements en parties amont, aval et latérales des souches,
- La fourniture et la pose des bavettes, solins, bandes de raccordement, closoirs et accessoires d'étanchéité nécessaires,
- La réalisation des dispositifs de renvoi et d'écoulement des eaux pluviales en amont des émergences,
- La mise en œuvre des joints et dispositifs de calfeutrement compatibles avec le système de couverture,
- Toutes sujétions de raccordement aux ouvrages existants afin de garantir une parfaite étanchéité à l'eau.

2.2.2.1. Sortie de toiture – Section : 1340 x 880 mm

Fourniture et pose d'une souche métallique rectangulaire destinée au passage d'une gaine de rejet d'air de section 1 340 × 880 mm.

L'ouvrage comprendra une embase rectangulaire adaptée à la couverture bac acier, un corps de souche avec habillage métallique prélaqué et les dispositifs de rigidification nécessaires compte tenu des dimensions de l'émergence.

La prestation sera réalisé conformément au descriptif générale ci-dessus.

Localisation : nouvelles gaines de rejet de la cabine de peinture

2.2.2.2. Sortie de toiture – Ø455 mm

Fourniture et pose d'une souche métallique rectangulaire destinée au passage d'une gaine de rejet d'air de section 1 340 × 880 mm.

L'ouvrage comprendra une embase rectangulaire adaptée à la couverture bac acier, un corps de souche avec habillage métallique prélaqué et les dispositifs de rigidification nécessaires compte tenu des dimensions de l'émergence.

La prestation sera réalisé conformément au descriptif générale ci-dessus.

Localisation : nouvelle gaine de rejet du laboratoire

2.2.2.3. Sortie de toiture – Ø730 mm

Fourniture et pose d'une souche métallique destinée au passage d'une gaine de ventilation circulaire de diamètre 730 mm.

L'ouvrage comprendra une embase adaptée à la couverture bac acier, une rehausse métallique de dimensions appropriées, ainsi que les dispositifs de renforcement et de fixation nécessaires à la stabilité de l'ensemble.

La prestation sera réalisé conformément au descriptif générale ci-dessus.

Localisation : extracteur d'air

2.2.2.4. Sortie de toiture – Ø210 mm

Fourniture et pose d'une souche métallique destinée au passage d'une gaine de ventilation circulaire de diamètre 730 mm.

L'ouvrage comprendra une embase adaptée à la couverture bac acier, une rehausse métallique de dimensions appropriées, ainsi que les dispositifs de renforcement et de fixation nécessaires à la stabilité de l'ensemble.

La prestation sera réalisé conformément au descriptif générale ci-dessus.

Localisation : extracteur d'air

3. PRESCRIPTION TECHNIQUES GÉNÉRALES

3.1. RECONNAISSANCE ET RELEVES DES EXISTANTS

Avant toute commande ou découpe, l'entreprise reconnaîtra sur site la nature de la couverture et relèvera le profil, les portées, l'épaisseur des bacs, les recouvrements, fixations, pente, éléments d'étanchéité et composants éventuellement associés. La composition de la couverture n'est pas précisée dans l'APD : sa reconnaissance est une condition préalable au choix du système de reprise.

Elle vérifiera les emplacements et dimensions des traversées, leur proximité avec les pannes, chevêtres et ouvrages conservés, ainsi que les possibilités d'accès, de manutention et de travail en hauteur. Toute discordance sera signalée à la maîtrise d'œuvre avant intervention.

3.2. ÉTUDES ET DOCUMENTS D'EXECUTION

L'entreprise établira les détails d'exécution des fermetures et nouvelles traversées : repérage sur toiture, géométrie des pièces spéciales, principes de fixation, recouvrements et traitement des points singuliers. Les dimensions définitives des sorties devront être validées avec les lots chargés des équipements et conduits.

La modification d'un élément porteur, d'une panne ou d'un dispositif de contreventement ne pourra résulter d'une simple découpe de chantier ; les dispositions correspondantes seront définies avec le lot structure et validées par les intervenants compétents.

3.3. SECURITE, PROTECTIONS ET PHASAGE

Les travaux devront être organisés pour maintenir le bâtiment protégé des intempéries. L'entreprise prévoira protections collectives, moyens d'accès et de levage adaptés, ainsi que bâchages ou fermetures temporaires, dans les limites définies aux pièces de consultation.

Les interventions seront coordonnées avec la mise hors service ou le déplacement des radiants et avec les opérations de pose des conduits. Les protections des locaux et équipements situés sous la toiture seront assurées avant toute ouverture.

3.4. COMPATIBILITE DES MATERIAUX ET MISE EN ŒUVRE

Les éléments neufs seront compatibles avec les tôles conservées en matière de profil, dimensions, tenue mécanique, corrosion, finition, comportement à la condensation et vieillissement. Le choix des assemblages évitera les incompatibilités électrochimiques entre matériaux.

La mise en œuvre respectera les notices des systèmes et les règles techniques de couverture métallique applicables à la configuration retenue, notamment le NF DTU 40.35 lorsque son domaine d'application est satisfait. En cas d'autre procédé de couverture, les prescriptions correspondantes prévaudront.

3.5. CONTROLES, NETTOYAGE ET RECEPTION

Avant réception, l'entreprise vérifiera la fixation des tôles et accessoires, la continuité des recouvrements et le traitement de toutes les traversées. Les conditions de contrôle d'étanchéité, y compris tout essai éventuellement requis, seront définies aux pièces du marché.

L'entreprise débarrassera la toiture des chutes de métal, limailles, déchets et produits de chantier et remettra en état les zones directement affectées par ses travaux.